



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Paris, le **27 FEV. 2025**

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES RELATIONS SOCIALES

BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS (RH4)

Dossier suivi par : Karima LORAIN
Cheffe de section corps de commandement et personnels
d'insertion et de probation/ Assistants des services sociaux
Tel : 01.70.22.75.94
karima.lorain@justice.gouv.fr

Pôle corps de commandement
cdc.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les directeurs
interrégionaux des services pénitentiaires

Madame la directrice de l'École nationale
d'administration pénitentiaire

Madame la cheffe du service national du
renseignement pénitentiaire

Monsieur le directeur de l'agence du travail
d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

Madame la cheffe du pôle de soutien à
l'administration centrale

Objet : Correctif relatif à la campagne de mobilité du corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2025.

Réf. : Note DAP/RH4 du 24 février 2025.

P.J. : - Liste actualisée des postes profilés et non profilés vacants et susceptibles de devenir vacants ;
Fiches de postes non publiées initialement sur l'intranet

Dans le cadre de la campagne de mobilité actuelle du corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire (2025), j'ai l'honneur de vous transmettre la liste corrigée des postes vacants et susceptibles de devenir vacants à pourvoir.

Les corrections sont matérialisées en rouge dans la liste des postes ci-jointe.

Sur les postes concernés, le correctif :

- Modifie des informations sur le poste (correction PSDV en PV, modification de l'intitulé du poste,...). Pour plus de lisibilité dans certaines situations le poste est supprimé (en rouge et barré) et une nouvelle ligne est créée avec le nouvel intitulé.
- Ajoute des postes dont les fiches avaient été transmises dans les temps impartis et publiées sur l'intranet mais qui ne figuraient pas sur la liste précédemment transmise ou des postes dont la publication a été omise lors du lancement de la campagne.
- Supprime des postes injustement publiés ou dont la publication est trop précoce.

Je vous informe que le calendrier de cette campagne ne sera pas modifié.

Vous voudrez bien porter sans délai la présente note à la connaissance des personnels concernés placés sous votre autorité.

Le bureau de la gestion des personnels reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales,
Par délégation,

Adjointe à la cheffe d'un bureau
de la gestion des personnels

Jeanne KRZYZANIAK

